



Règlement de course

Trail du Circuit de la Sure

Toute inscription à une des courses du trail du Circuit de la Sure implique l'acceptation tacite du présent règlement.

Organisation

Le trail du Circuit de la Sure est une épreuve sportive organisée par l'association Objectif Sure et est composé de plusieurs courses en milieu naturel :

- un Grand Trail de 55km et 3 500m D+ en solo (course de trail de catégorie M), en patrouille à 2 (totalité du parcours réalisée en équipe de 2) ou en relais par 3
- le Moyen Trail (course en solo, course de trail de catégorie XS), 30km, 1300m D+
- le P'tit Trail (course en solo, course de trail de catégorie XXS), 10km, 600m D+.

Le trail du Circuit de la Sure 2023 a lieu le dimanche 4 juin 2023.

L'équipe organisatrice du Circuit de la Sure est attachée à proposer des épreuves de qualité (accueil des coureurs, ravitaillement...), à la sécurité (signalétique, médecin, bénévoles...), à la convivialité (récompense, animations, bénévoles souriants...) et à œuvrer dans le sens de l'écoresponsabilité.

Parcours/balisage

Le départ et l'arrivée des courses se situent sur le site sportif de la Garenne à Voiron.

Les distances et dénivelées positives sont les suivantes :

- de 55km et 3500m pour le Grand Trail solo, patrouille par 2 et relais de 3,
- environ 30km et 1300m pour le Moyen Trail,
- environ 10km et 600m pour le P'tit Trail.

Le parcours détaillé est consultable en ligne sur le site du Circuit de la Sure (www.circuit-de-la-sure.fr). Le parcours est balisé et son respect est obligatoire.

Le Grand Trail se déroule sur un parcours de moyenne-montagne accidenté, rocailleux majoritairement sur chemins, sentiers et sentes parfois peu marqués à des altitudes comprises entre 300m et 1920m.

Le P'tit Trail et le Moyen Trail se déroulent sur un parcours collinéen un peu moins exigeant. Sur le Grand Trail, un parcours de repli est prévu en cas de nécessité.

Inscriptions & retrait des dossards – date limite inscription – nombre maximum de coureurs

Les inscriptions se font en ligne via le site internet de la course Circuit de la Sure (www.circuit-de-la-sure.fr) jusqu'au dimanche précédent la course et sur place, sur le site de la Garenne, inscriptions et retraits des dossards :

- préférentiellement samedi après-midi 15h00-18h00 pour toutes les courses,
- le dimanche matin de 5H00 à 5H45 pour le Grand Trail, 6H00 à 7H00 pour le Moyen Trail,
- et de 6H00-9H00 pour le P'tit Trail,

Dans les limites en nombre d'inscrits suivantes :

- Grand Trail course solos : 200 coureurs
- Grand Trail course patrouille : 100 coureurs

- Grand Trail course relais : 100 équipes
- Moyen trail : 300 coureurs
- P'tit Trail : 300 coureurs.

Droits d'inscription

- Grand Trail solo : 45€ (repas inclus)
- Grand Trail patrouille : 90€ (repas inclus)
- Grand Trail relais : 69€ (repas inclus)
- Moyen Trail : 28€ (repas non compris)
- P'tit Trail : 12€ (repas non compris)

Toute annulation d'inscription devra être formulée par courrier et accompagnée d'un justificatif médical. Une annulation réalisée après le 15 mai 2023 ne donnera lieu à aucun remboursement. Les dossards sont personnalisés et non cessibles. Aucun échange de dossard n'est possible.

Programme, remise des prix

Les coureurs partiront suivant la formule choisie à :

- 6H00 : Grand Trail solos et patrouilles
- 6H00 : Grand Trail relais
- 8H00 : Moyen Trail
- 9H30 : P'tit Trail.
- à partir de 10H30 : arrivée des 1ers coureurs du P'tit Trail et du Moyen Trail
- à partir de 11H50 : arrivée des 1ères équipes et solos du Grand Trail
- à partir de 13H00 : repas*
- 11H30 : remise des prix pour le P'tit Trail
- 12H30 : remise des prix pour le Moyen Trail
- 16H00 : remise des prix pour le Grand Trail
- 18H00 : arrivée des derniers concurrents.

*Le repas est prévu pour tous les participants du Grand Trail, des repas supplémentaires pour les accompagnant ou les autres coureurs peuvent être réservés lors de l'inscription et devront être payés en plus de celle-ci.

Barrières horaires

Pour les 2 formules du Grand Trail, des barrières horaires sont imposées pour la sécurité de tous, tout concurrent arrivant après une barrière horaire sera mis hors course:

- 11H30 : croisement chemin Velouse et combe des Veaux (*à partir de cet horaire les concurrents seront hors course et aiguillés vers un parcours de repli pour rejoindre le poste de contrôle en vallée le plus proche où ils remettront leur dossard*)
- 12H40 : Velouse (*à partir de cet horaire les concurrents seront hors course et aiguillés vers un parcours de repli pour rejoindre le poste de contrôle de St Joseph de Rivière où ils remettront leur dossard*)

- 15H00 : Saint Joseph de Rivière (*à partir de cet horaire les concurrents seront arrêtés*).
- 16H30 : *La Burletière (à partir de cet horaire les concurrents seront arrêtés)*.

Pour le MoyenTrail, des barrières horaires sont également imposées :

- 16H30 : *La Burletière (à partir de cet horaire les concurrents seront arrêtés)*.

Pas de barrières horaires sur le P'tit Trail.

Ravitaillements

Les ravitaillements du Grand trail sont placés ainsi :

- St Étienne de Crossey > solide + liquide
- Parking des Grollets > solide + liquide
- Refuge d'Hurtières : liquide
- St Joseph de Rivière > solide + liquide
- La Burletière > solide + liquide
- Le Paris > solide + liquid
- A l'arrivée à la Garenne

Pour le Moyen Trail :

- St Étienne de Crossey > solide + liquide
- La Burletière > solide + liquide
- Le Paris > solide + liquid
- A l'arrivée à la Garenne

Pour le Moyen Trail :

- Le Paris > solide + liquid
- A l'arrivée à la Garenne.

Condition de participation – Catégories – Récompenses

Les courses sont ouvertes :

- pour le Grand Trail en solo : aux personnes majeures, catégories : U23 espoirs, seniors, masters.
- Pour le Grand Trail en relais à 3* : dès la catégorie U20 juniors pour le relai 1, à partir de la catégorie U23 espoirs (U23 espoirs, seniors, masters) pour les relais 2 et 3.
- Pour le Moyen Trail : catégories U23 espoirs, seniors, masters.
- Pour le P'tit Trail* : à partir de la catégorie U20 juniors (U20 juniors, U23 espoirs, seniors, masters).

* se munir d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Pour les épreuves solos (Grand, Moyen et P'tit Trails), les 3 premiers au classement scratch hommes et femmes seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie.

Pour les formules relais et patrouilles : 1er équipe Homme, 1er équipe femmes et 1er équipe mixte.

Certificat médical

Les coureurs doivent présenter une parfaite condition physique au regard du parcours visé et être :

soit munis d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un " Pass' J'aime Courir " délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA [Santé, Encadrement et Découverte] ne sont pas acceptées);

ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD),

Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération française handisport (FFH),

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

Fédération sportive des ASPTT,

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;

ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Attention, l'organisation gardera une copie de ce certificat,

ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Chronométrage, pointage, suivi.

Le chronométrage est réalisé par puce électronique.

Sur le Grand Trail, ces puces servent également à se faire enregistrer à certains points de contrôles : aux Grollets et à St Joseph de Rivière.

L'enregistrement aux points de contrôle le long du parcours est obligatoire et sous la responsabilité du coureur, il se fait par pointage auprès du ou des bénévoles présents, tout manquement ou perte de la puce entraînera la mise hors course ou le non classement du coureur.

Suivi live : ces enregistrements permettent également un suivi quasi temps réel de l'avancée des coureurs sur le site internet de la course.

Sécurité, abandons et matériel

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage, à signaler son abandon à l'organisation, à donner rapidement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus et à porter assistance à tout autre coureur en difficulté.

Les coureurs disposeront des numéros du PC course sur leur dossard, à prévenir en cas d'accident, abandon ou problème.

En cas d'abandon, les coureurs rejoignent un point de contrôle ou un bénévole avec radio :

- Zones de relais situées aux Grollets ou à St Joseph de Rivière (Grand Trail)
- Ou bénévole(s) situé(s) aux points de contrôles.

Ils leur remettent leur dossard et rentrent alors sous leur propre responsabilité. Si leur état ou leur connaissance du terrain ne leur permet pas un retour en toute sécurité, ils sont rapatriés par l'organisation.

Matériel obligatoire

De manière général, les coureurs doivent porter des chaussures et une tenue adaptées au parcours et aux éventuelles conditions climatiques difficiles (froid, boue, pluie, etc...).

Plus spécifiquement,
sur le Grand Trail :

coureurs en relais : relais 1 et relais 3 :

- coupe-vent
- réserve d'eau d'au moins 0.5L
- un vivre de course par heure (barres, gels, bananes, etc.)
- couverture de survie
- sifflet
- téléphone portable

Solos, patrouilles et coureurs du relais 2 :

- coupe-vent
- réserve d'eau d'au moins 1 L
- un vivre de course par heure (barres, gels, bananes, etc.)
- couverture de survie
- sifflet

- téléphone portable
- vêtements chauds (suivant les conditions climatiques)

Attention, le secteur « montagne » d'une longueur de 21,4km et 2041m de D+ ne possède qu'un seul point d'eau officiel (Refuge d'Hurtières au km 24,9). De fait, pour des raisons évidentes de sécurité, tous les participants qui quittent le ravitaillement des Grollets (km 13,8) pour s'engager dans la partie « montagne » doivent veiller à reconstituer leur réserve d'eau (1 litre minimum).

sur le Moyen Trail :

- coupe-vent
- réserve d'eau d'au moins 1 L
- vivres de course (barres, gels, bananes, etc.)
- couverture de survie
- sifflet
- téléphone portable.

Le matériel pourra être contrôlé au départ ou en tout point de la course.

Contrôle antidopage

Chaque coureur s'engage à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et des règlements en vigueur.

Comité de course

Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Il peut être amené, suivant les conditions météo, à modifier les parcours, interrompre ou annuler la course. Les décisions sont sans appel. Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de course statuera sur la décision à prendre.

Résultats

Une fois les résultats affichés, les coureurs ont un délai de 30 minutes maximum pour porter réclamation. Au-delà, les classements sont considérés comme validés.

Droits à l'image

Tout participant autorise l'association Objectif Sure, organisatrice de la course, à utiliser sans restriction les films et photos pris dans le cadre de cette course, et sauf contre-indication formulé par écrit lors du retrait des dossards, à donner ses coordonnées aux partenaires de la course.

Il permet également à l'organisation de publier son nom sur la liste des inscrits à la course et sur les résultats via les différents outils comme le site Internet.

Les participants ont un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, ils peuvent également s'opposer à la publication de leur résultat et doivent le faire savoir à l'organisation (directeur de course) lors de leur inscription.

Assurance

Chaque participant s'engage à être en possession d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance rapatriement, frais de recherche et secours. L'organisation a souscrit elle-même à une assurance.